

## SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

### ÉDITO

Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 nous élisons les représentants des personnels de l'Éducation Nationale qui vont siéger dans les différentes instances de délibération au niveaux ministériel et académique. Ces élections sont un moment important pour la démocratie sociale et professionnelle, celle-là même que le dernier quinquennat a tenté de rayer de la carte avec la loi de Transformation de la Fonction Publique. Mais nous sommes toujours là pour proposer un autre modèle de société, plus égalitaire, plus solidaire, résolument tourné vers le progrès social, la justice sociale, la justice écologique et l'égalité professionnelle des femmes et des hommes.

Depuis 2018, les politiques néolibérales menées par les gouvernements Macron sont terribles pour nos métiers : déclassement de nos professions, effondrement du pouvoir d'achat, casse des postes, crise majeure des recrutements. La politique éducative menée, après avoir généralisé la sélection et le tri social avec Parcoursup, a fait exploser les inégalités sociales, scolaires, territoriales et de genre avec la réforme des lycées et du baccalauréat. À la rentrée 2022, est annoncée dans la même veine idéologique une nouvelle attaque de la voie professionnelle et du collège renforçant les inégalités et l'assignation sociale des élèves tout en renonçant à la démocratisation scolaire. Cette politique éducative est tout le contraire de ce que défend le SNES-FSU pour nos métiers, nos missions et nos élèves.

Face à toutes ces attaques, grâce à son engagement permanent et quotidien sur le terrain, le SNES-FSU a su mener des combats importants et mettre à jour dans les médias ou sur les réseaux sociaux, les coups portés au système éducatif et à ses personnels par cette politique.

Côté salaire, des avancées sont aujourd'hui rendues possibles en maintenant le rapport de force ! Le gouvernement a lâché sur les débuts de carrière et commence à entendre qu'il ne pourra faire autrement que de permettre un accès plus rapide et plus large à la hors-classe et à la classe exceptionnelle. Continuons et amplifions ces combats pour l'égalité femme-homme, pour la revalorisation des carrières pour tous les échelons et tous les grades, l'augmentation et l'indexation du point d'indice sans contreparties. De même, le combat contre le recul de l'âge de la retraite doit être poursuivi en dénonçant les mensonges gouvernementaux au sujet du système de retraite par répartition.

La force du SNES-FSU est de mener les combats dans la durée, au plus près des collègues, de porter avec sérieux et de manière crédible les revendications des personnels. Nous refusons les oppositions de posture simplistes qui retombent dès le mail envoyé à la profession ou le flyer distribué dans les casiers. C'est au quotidien dans les établissements, à chaque réunion des instances face au ministre, face à la Rectrice et aux DASEN que nous démontrons clairement l'ineptie des mesures, la croissance des inégalités, la casse du service public d'éducation et les dégradations des conditions de travail qu'elles génèrent. Forts de nos convictions et de la justesse des combats à mener, nous continuerons avec vous à défendre collectivement les intérêts de toutes les catégories de personnels et une autre politique éducative pour tous nos élèves.

**Alors, du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022, votez SNES-FSU, votez FSU !**

**À vos côtés,  
pour gagner.**

Stéphane AUDEBEAU, Elsa BERNARDY, Hervé FUMEL,  
Mireille GUIBBERT, Claire POUS, Arnaud ROUSSEL,  
co-secrétaires généraux académiques du SNES-FSU

### SOMMAIRE

- 2 : CAPA 2<sup>nd</sup> degré
- 3 : CSA Académique
- 4 : CPE - Psy-EN - Agrégés
- 5 : AESH - AED - Non titulaires
- 6 : Les mandats du SNES - Les modalités de vote



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

ENGAGÉ·ES **POUR**  
LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES

ÉLECTION À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE  
DES PROFESSEURS DE CHAIRES SUPÉRIEURES DES ÉTABLISSEMENTS CLASSIQUES, MODERNES ET TECHNIQUES; PROFESSEURS  
AGRÉGÉS DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ, PROFESSEURS CERTIFIÉS, ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT, PROFESSEURS  
D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE, PROFESSEURS  
D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL DE COLLÈGE, PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL, PROFESSEURS DE L'ÉCOLE NATIONALE  
SUPÉRIEURE D'ARTS ET MÉTIERS, CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER

AVEC LA FSU POUR LE SECOND DEGRÉ

Liste présentée par la FSU – Fédération Syndicale Unitaire

19 titulaires – 19 suppléants (23 femmes – 15 hommes)

1. M. ROUSSEL Arnaud	Certifié	Pignan (34)
2. M. LEVEIL Pierre	Prof. EPS	Cabestany (66)
3. Mme TOUSTOU Marie	PLP	Montpellier (34)
4. Mme VIALANEIX Myriam	Agrégée	Carcassonne (11)
5. Mme CIAMPI Carol	CPE	Roquemaure (30)
6. M. MOLINER Marc	Certifié	Perpignan (66)
7. Mme NEJJARI Carole	Certifiée	Lodève (34)
8. Mme VAUFREYDAZ Claudie	Prof. EPS	Montpellier (34)
9. Mme LETOUZEY Sarah	Certifiée	Milhaud (30)
10. Mme VOLLE Isabelle	Certifiée	Mende (48)
11. Mme POUS Claire	Agrégée	Vauvert (30)
12. M. AUDEBEAU Stéphane	Agrégé	Sète (34)
13. Mme VINCENT Magali	Certifiée	Lunel (34)
14. Mme GEA Audrey	Prof. EPS	Manduel (30)
15. M. MARSAULT Guillaume	Certifié	Gignac (34)
16. Mme ALIAGA Isabelle	Agrégée	Montpellier (34)
17. Mme BERNARDY Elsa	Certifiée	Lunel (34)
18. Mme MAGRON Marjorie	Prof. EPS	Carcassonne (11)
19. M. MILLET Pascal	PLP	St Clément de Rivière (34)
20. Mme GONOD Sandrine	Psy-EN	Lunel (34)
21. M. THUBERT Boris	Certifié	Nîmes (30)
22. M. HUMEAU Bertrand	Agrégé	Nîmes (30)
23. M. FUMEL Hervé	Certifié	Mende (48)
24. Mme CHOPINET Lise	Agrégée EPS	Alès (30)
25. Mme LOUYEST Anna	Agrégée	Montpellier (34)
26. Mme GUIBBERT Mireille	Certifiée	Sérignan (34)
27. M. ASTIER Jean-Philippe	Prof. EPS	Lodève (34)
28. Mme ARVIEU Diane	Certifiée	La Grande Motte (34)
29. Mme MORALES Géraldine	Certifiée	Perpignan (66)
30. M. AMICEL Jérôme	Agrégé	Nîmes (30)
31. Mme BLANCH Dominique	Agrégée	Narbonne (11)
32. M. PALANCHON Guillaume	Certifié	Rivesaltes (66)
33. M. ROBIN François	Prof. EPS	Mende (48)
34. M. GARCIA Cyril	Agrégé	Lunel (34)
35. Mme MICHEL Estelle	CPE	Uzès (30)
36. Mme OREFICI Frédérique	Agrégée	Baillargues (34)
37. M. JOUVE Thierry	Certifié	St Génies de Malgoirès (30)
38. Mme DENJEAN-DAGA Florence	Certifiée	Nîmes (30)



CERTIFIÉ·E, AGRÉGÉ·E, PLP, CPE, Psy-EN :  
POUR LA CAPA 2<sup>ND</sup> DEGRÉ,  
JE VOTE SNES, JE VOTE FSU !

**MUTATIONS : le rôle majeur du SNES-FSU.**

Depuis la loi de transformation de la fonction publique privant les organisations syndicales de tout regard sur la mobilité des personnels, le SNES-FSU continue d'agir sans relâche. Nous continuons de conseiller des centaines de collègues pour l'élaboration de leur liste de vœux, nous les rappelons s'il nous semble que leur liste n'est pas suffisamment sécurisée, puis nous accompagnons les collègues auprès de l'administration sur des erreurs de barème ou des situations médicales non prises en compte. Chaque année le SNES-FSU est mandaté par une centaine de collègues dans la procédure de recours, ce qui permet de mettre en évidence des erreurs manifestes de l'administration. Les collègues que la mutation obtenue met dans une situation familiale ou médicale problématique parviennent ainsi à obtenir une nouvelle affectation soit définitive, soit provisoire et des mesures de compensation en termes de barème.

**RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE : le SNES-FSU à vos côtés.**

Durant ces trois dernières années, les CAPA de recours sur les RDVC ont mis en évidence la nécessaire déconnexion entre évaluation professionnelle et avancement, le SNES-FSU soutenant un avancement au rythme le plus favorable (comme IPR et PERDIR). Les CAPA montrent que les collègues sont largement plus « méritants » que ce que les quotas de 30 % ou 45 % d'avis Excellent ou Très Satisfaisant laissent apparaître. Ainsi, en 2020, 67 avis sur 74 recours déposés ont été rehaussés, 15 sur 24 en 2021 et 6 sur 12 en 2022. Sur ces trois ans le nombre de recours en CAPA est en baisse, le rectorat donnant davantage suite aux recours gracieux. Le SNES-FSU aide les collègues à rédiger leur courrier de recours et intervient en CAPA pour défendre les collègues. De façon plus générale, il organise chaque année des stages afin de préparer le RDVC.

**CARRIÈRES : hors-classe, échelon spécial et classe exceptionnelle, continuons le combat.**

Ces dernières années le SNES-FSU a obtenu une augmentation du nombre de promotions à la Hors-Classe, ce qui permet de mettre en application le principe d'une carrière sur deux grades au minimum. Notre objectif est d'arriver à l'accès au 3<sup>e</sup> grade, la Classe Exceptionnelle, pour tous ; un rééquilibrage entre les viviers 1 et 2 a déjà été amorcé (70%-30% au lieu de 80%-20%). En outre le SNES-FSU revendique pour tous les corps concernés le décontingement de l'échelon spécial (actuellement réservé à 20 % des collègues à la classe exceptionnelle).

Il est indispensable pour que les agents aient confiance en l'administration qui les emploie, de voir rétabli ce double regard syndical et administratif qui permettait la confiance dans les décisions de mobilité. La profession doit retrouver la transparence et l'égalité de traitement dans la gestion du personnel.





ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

ENGAGÉ·ES **POUR**  
LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES

Élection au comité social d'administration académique  
de l'académie de MONTPELLIER

Liste présentée par la FSU – Fédération syndicale unitaire

10 titulaires – 10 suppléants (14 femmes – 6 hommes)

- |  |   |
|--|---|
| <p><b>1 – Mme Conception SERRANO</b><br/>Secrétaire administrative de IEN et IES<br/>DSDEN du Gard – Nîmes (30)</p>                      | <p><b>2 – M. Hervé FUMEL</b><br/>Professeur certifié<br/>Lycée Chaptal – Mende (48)</p>                                       |
| <p><b>3 – M. Jérôme GUY</b><br/>Professeur des écoles<br/>École élémentaire Pierre et Marie Curie – Conet-en-Roussillon (66)</p>         | <p><b>4 – M. Patrick BASSIS</b><br/>Professeur agrégé d'EPS<br/>Lycée polyvalent Jean Marmoz – Montpellier (34)</p>           |
| <p><b>5 – Mme Tiphaine HUBER</b><br/>Professeure de lycée professionnel<br/>Lycée professionnel Frédéric Mistral – Nîmes (30)</p>        | <p><b>6 – Mme Elsa BERNARDY</b><br/>Professeure certifiée<br/>Lycée polyvalent Louis Feuillade – Lunel (34)</p>               |
| <p><b>7 – Mme Myriam VERMALE</b><br/>Professeure des écoles<br/>École maternelle Mandajors – Alès (30)</p>                               | <p><b>8 – M. Cyril GARCIA</b><br/>Professeur agrégé<br/>Lycée polyvalent Louis Feuillade – Lunel (34)</p>                     |
| <p><b>9 – Mme Claire POUS</b><br/>Professeure agrégée<br/>Collège La Vallée Verte – Vouvert (30)</p>                                     | <p><b>10 – Mme Sandie CARIAT</b><br/>Infirmière de IEN et IES<br/>Collège du Salagou – Clermont-Hérault (34)</p>              |
| <p><b>11 – Mme Clémence CIMIER</b><br/>AESH<br/>École élémentaire Léo Maler – Montpellier (34)</p>                                       | <p><b>12 – Mme Malvina ANDRIS</b><br/>Professeure des écoles<br/>École maternelle Mario Roustan – Lunel (34)</p>              |
| <p><b>13 – Mme Lise CHOPINET-GHEZAL</b><br/>Professeure agrégée d'EPS<br/>Collège Alphonse Daudet – Alès (30)</p>                        | <p><b>14 – M. Stéphane AUDEBEAU</b><br/>Professeur agrégé<br/>Lycée polyvalent Irène et Frédéric Joliot-Curie – Sète (34)</p> |
| <p><b>15 – Mme Cécile FAUX</b><br/>Personnel de direction d'établissement d'enseignement<br/>Collège Pau Casals – Cabestany (66)</p>     | <p><b>16 – Mme Julie RECH</b><br/>Professeure des écoles<br/>École primaire – St-Marcel-sur-Aude (11)</p>                     |
| <p><b>17 – Mme Anne PEYTAVIN</b><br/>Professeure des écoles<br/>École primaire – Bisséron (34)</p>                                       | <p><b>18 – M. Thierry DUCHENE</b><br/>Inspecteur de l'Éducation Nationale<br/>Rectorat – Montpellier (34)</p>                 |
| <p><b>19 – Mme Agnès CATALA</b><br/>Professeure de lycée professionnel<br/>Lycée polyvalent Jean Jaurès – St Clément de Rivière (34)</p> | <p><b>20 – Mme Sylvia ROBERT</b><br/>Secrétaire administrative de IEN et IES<br/>DSDEN de l'Aude – Carcassonne (11)</p>       |



**Le SNES-FSU et la FSU en CSA académique : une vraie force d'opposition aux politiques éducatives destructrices.**

Le SNES-FSU et la FSU ont acquis une expertise d'analyse et de propositions reconnue par tous. Grâce à la position majoritaire que les électrices et électeurs ont bien voulu leur donner, les élu·es SNES-FSU en CSA-A (Comité Social d'Administration Académique) ne cessent de dénoncer les dérives managériales et néo-libérales des politiques éducatives, de défendre les conditions de travail et de rémunérations de toutes et tous et de lutter contre la précarité. Assurer la réussite de tous les élèves dans l'école inclusive, contrer les effets néfastes de l'autonomie, construire des propositions en phase avec les réalités de la profession, porter un projet ambitieux pour l'École, élaboré avec tous les personnels, tels sont les combats constants des élu·es SNES-FSU.

Chaque année, grâce aux rapports de force que nous construisons aux niveaux local et académique, les élu·es SNES-FSU en CSA évitent de nombreuses suppressions de postes et limitent la casse programmée de l'offre d'enseignement. Par notre présence active dans les Groupes de travail, nous portons nos mandats pour faire avancer les dossiers dans le sens des intérêts des personnels et refusons, contrairement à d'autres organisations syndicales, la stratégie d'accompagnement des réformes ou les postures stériles dont le but n'est que la communication. La force collective du SNES-FSU et de la FSU, est la recherche de l'unité syndicale la plus large possible pour gagner !

Face aux attaques incessantes actuelles et à venir de nos gouvernants, il est nécessaire de renforcer en CSA-A les élu·es SNES et FSU pour donner la force majoritaire à toutes leurs interventions et pour élargir les mobilisations visant à stopper les régressions qui nous sont imposées.



Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre,

▶ **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀  
avec les syndicats de la FSU

**Engagé·es au quotidien,  
pour nos salaires, nos métiers et l'Éducation !**



Amplifions les combats menés au niveau national par les élu·es SNES-FSU et FSU pour nos conditions de travail, la nécessaire revalorisation urgente des salaires et des carrières des personnels, la formation initiale et continue, l'accompagnement des élèves, les contenus d'enseignement...

Ne lâchons rien et soutenons le travail d'analyse et de propositions porté au niveau national, face à Blanquer et maintenant Ndiaye, par Sophie Vénétiay, secrétaire générale du SNES-FSU.



## CPE : JE VOTE À LA CAPA 2<sup>ND</sup> DEGRÉ, JE VOTE SNES, JE VOTE FSU !



Spécificité du système éducatif français, les CPE assurent avec les professeurs le suivi pédagogique et éducatif des élèves. Formés et recrutés comme les professeurs, les CPE exercent leurs missions en collaboration étroite avec les Psy-EN, infirmières et assistantes sociales et sont des interlocuteurs privilégiés avec les familles. Le dernier quinquennat a profondément mis à mal le métier de CPE. Un empilement de dispositifs et d'injonctions, des équipes incomplètes, ont désorganisé les établissements et dénaturé leurs missions. C'est pourquoi il nous faut, plus que jamais, prendre collectivement la mesure de ces menaces pour les combattre et réaffirmer ensemble notre conception du métier centré sur le suivi des élèves, l'organisation de la vie scolaire et la politique éducative.

Dans l'académie de Montpellier comme ailleurs, on a vu une forte augmentation de notre charge de travail, sachant qu'il est impossible de récupérer ! Les tensions avec les chefs d'établissement, la baisse des moyens en AED, restent notre lot quotidien. Le recrutement et la formation, cherchent à faire du CPE un seul « conseiller technique du chef d'établissement », un « chef du service vie scolaire », loyal, voire soumis, auteur solitaire d'un « projet de vie scolaire » qui ne compte pas son temps. Ces évolutions sont en totale contradiction avec la circulaire de 2015 et avec le projet que porte le SNES-FSU pour notre métier.

Nous demandons spécifiquement :

- la création en urgence d'au moins 1000 postes, puis parvenir à 1 CPE pour 250 élèves ;
- le respect des obligations réglementaires de service (35 heures par semaine toutes tâches comprises) ;
- que le CPE, cadre A concepteur de son activité, ne soit pas membre de l'équipe de direction ni membre de droit au CA ;
- que les équipes de vies scolaires soient étoffées ;
- que l'inspection évolue vers une véritable inspection-conseil, assurée par un corps d'inspection spécifique et issu du corps des CPE ;
- le doublement de l'indemnité forfaitaire de CPE, indexée sur la valeur du point de l'indice revalorisé.

Carol CIAMPI et Estelle MICHEL  
candidates CPE à la CAPA 2<sup>nd</sup> degré de la FSU



## AGRÉGÉ-E : JE VOTE À LA CAPA 2<sup>ND</sup> DEGRÉ, JE VOTE SNES, JE VOTE FSU !

Avec la loi de transformation de la FP, les règles de gestion du corps des professeurs agrégés changent : elles passent d'une gestion nationale à une gestion déconcentrée, académique. Mais les élues agrégées du SNES-FSU sont toujours à vos côtés, mettant à votre service une expertise acquise de longue date, dans les CAPA (6 sièges sur 10 jusqu'à présent dans l'académie de Montpellier) et dans la CAPN (6 élus sur 10 au niveau national).

Seul syndicat à pouvoir se prévaloir d'une telle force, nous avons été présents dans toutes les opérations de carrière (hors-classe, classe exceptionnelle, liste d'aptitude) et apportons aux personnels conseils dans l'élaboration de leurs dossiers et combativité dans le suivi de leur carrière.

Ne nous y trompons pas, dans une période où les questions de revalorisation et de carrière sont au centre des débats, la défense du corps des agrégés est centrale : nous portons plus que jamais la revendication de faire du corps des agrégés le corps de référence du second degré !

Myriam VIALANEIX, Claire POUS, Stéphane AUDEBEAU, Bertrand HUMEAU,  
Jérôme AMICEL, Dominique BLANCH, Cyril GARCIA, Frédérique OREFICI  
candidat-es agrégé-es SNES à la CAPA 2<sup>nd</sup> degré de la FSU

## Psy-EN : JE VOTE À LA CAPA 2<sup>ND</sup> DEGRÉ, JE VOTE SNES, JE VOTE FSU !

Le premier quinquennat Macron a été marqué par la poursuite du démantèlement du service public de l'orientation et des missions des Psychologues de l'Éducation Nationale. Les Psy-EN jouent un rôle essentiel pour la réussite scolaire de tous les élèves, la lutte contre les effets des inégalités sociales et l'accès des jeunes à une qualification en vue de leur insertion professionnelle. Ils accompagnent la réussite et l'épanouissement des élèves, notamment ceux qui rencontrent ou cumulent des difficultés particulières. Lors de la création du corps unique, nos conceptions ont prévalu, plaçant désormais dans une continuité le développement psychologique et social de l'enfant, l'éducation et le rapport aux savoirs, à l'orientation. Les besoins sont immenses. **IL est urgent de mettre un coup d'arrêt à la destruction de ces missions et à la dégradation des conditions de travail des personnels qui les remplissent.**

Nous demandons spécifiquement :

- le renforcement du réseau des CIO sur l'ensemble des territoires et la fin des fermetures ;
- la création d'un service public de psychologie de l'Éducation Nationale pour la réussite des élèves ;
- le rétablissement des missions de l'ONISEP et de ses délégations régionales. Depuis 2018, les régions n'ont pas rempli leur mission, laissant même des associations ou des organismes privés intervenir sur le champ de l'accompagnement aux choix d'orientation des jeunes.
- la création de postes de Psy-EN titulaires pour mettre en œuvre l'ensemble des missions. Le SNES-FSU revendique un Psy-EN pour 600 élèves, répartis au maximum dans deux établissements, des CIO à taille humaine avec chacun leur DCIO. Cela nécessite un doublement des recrutements et la création de postes de TZR afin d'assurer les remplacements.
- la revalorisation : harmonisation des indemnités entre Psy-EN EDA et EDO sur les taux les plus favorables, revalorisation de l'Indemnité de charge administrative et de la NBI pour les DCIO.



Sandrine GONOD  
candidate Psy-EN à la CAPA 2<sup>nd</sup> degré de la FSU



## AED : JE VOTE POUR LA FSU ET SES SYNDICATS !

Sortir les AED de la précarité relève de l'urgence.



Le SNES-FSU est et sera aux côtés des AED pour les conseiller et les accompagner dans les établissements, et pour les défendre au sein des instances représentatives : la Commission Consultative Paritaire (CCP) et le CSA (Comité Social d'Administration).

Au sein de ces instances consultatives, les organisations syndicales portent les revendications collectives et individuelles des personnels, et

luttent contre les décisions arbitraires de chef-fes d'établissement voire de l'administration elle-même.

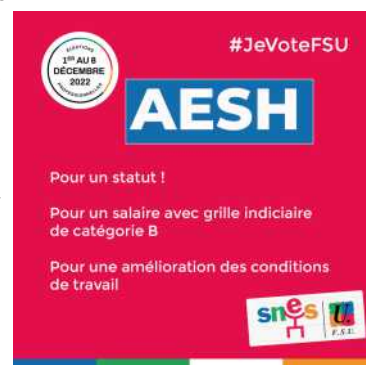
Dans le cadre des CSA, le SNES-FSU continuera à exiger : des créations d'emplois en nombre suffisant, de meilleures conditions de travail, un recrutement académique, le droit à la formation, la mise à plat et la transparence des critères de CDIisation choisis par le rectorat et surtout l'élaboration d'une grille de rémunération pour enfin sortir les AED de la précarité !

Pour défendre nos métiers, et le service public d'éducation, il est impératif que chacun-e fasse entendre sa voix. Votez et faites voter FSU !

## AESH : JE VOTE POUR LA FSU ET SES SYNDICATS !

AESH : défendre ses droits, gagner un vrai statut !

Missions non respectées, salaires non versés, contrats non renouvelés... Trop souvent les droits des AESH ne sont pas respectés et le SNES, avec la FSU, intervient dans les établissements comme auprès des DSDEN et du rectorat pour défendre les AESH. Dans le mandat qui s'achève, la FSU a été la seule organisation à être présente à chaque réunion de la CCP des AED et des AESH pour défendre les personnels.



À l'opposé des promesses de l'administration, les PIAL ne sont qu'un moyen de renvoyer au niveau local la gestion du manque d'AESH : la mutualisation se fait au détriment de la qualité de l'accompagnement et dégrade les conditions de travail des AESH.

Pour le SNES et la FSU, il faut des recrutements d'AESH en nombre suffisant dans le cadre de la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B, avec une véritable perspective de carrière, qui les sécurisera dans leurs fonctions et leur permettra de sortir de la précarité.

Pour défendre nos métiers, et le service public d'éducation, pour réussir l'école de l'inclusion, votez et faites voter FSU !

Pour vous représenter à la CCP, des AESH et AED militant·es au SNES-FSU et au SNUipp-FSU sont prêt·es à s'engager :

**Isabelle LEVASSEUR (AESH - Ganges, 34), Ingrid POITEVIN (AESH - Sommières, 30),  
Clémence CIMIER (AESH - Montpellier, 34), Julie CAZENEUVE (AESH - Lézignan, 11),  
Cristina MOINAT (AED - St Génès de Malgoirès, 30), Audrey MATHIAS-JOLY (AESH - Elne, 66)**



#FSU pour GAGNER

## CONTRACTUEL·LE : JE VOTE POUR LA FSU ET SES SYNDICATS !

Non titulaire ne veut pas dire sans droits. En votant et en faisant voter FSU, battons-nous pour défendre nos droits et en conquérir de nouveaux.

Les personnels non titulaires participent pleinement au bon déroulement et à la qualité du service public d'éducation dans des conditions d'emploi souvent éprouvantes, et avec bien peu de reconnaissance.

Le SNES-FSU et la FSU n'admettent pas ce traitement. Ils ont obtenu l'amélioration des conditions d'emploi et de rémunération, l'élargissement des droits des agents non titulaires ce qui a conduit à la réécriture de la loi de 1986 et au nouveau décret 2016-1171.

Dans notre académie, les problèmes de paie sont récurrents (retards, erreurs, oubli d'HS, d'indemnité, de prime, etc.). À cela s'ajoute la difficulté d'obtenir les documents administratifs indispensables (attestation employeur, attestation de salaire) et même, tout simplement, des réponses aux mails envoyés.

Les Commissions Consultatives Paritaires (CCP) permettent la défense des personnels contre l'arbitraire de l'administration. Le SNES-FSU, déjà aux côtés des personnels non titulaires au quotidien, portera, dans ces commissions, leurs demandes afin de faire respecter leurs droits. Il continuera de se battre pour obtenir des avancées pour une meilleure rémunération, la prise en charge plus systématique des frais de déplacement, la portabilité des CDI, l'accès facilité à des formations ainsi qu'un plan de titularisation.

Pour une augmentation immédiate de 10% des salaires, pour un plan de titularisation, pour faire avancer les droits individuels et collectifs des non titulaires, votez et faites voter FSU !

Pour vous représenter à la CCP, des collègues contractuel·les militant·es au SNES-FSU et au SNEP-FSU sont prêt·es à s'engager :

**Yasmine ALLOUT (Milhaud, 30), Alexandre AUBRY (Pignan, 34), Julien AMOROS (Pézenas, 34)**



## Des salaires à la hauteur



**Des salaires revalorisés, pour un niveau de vie décent et plus d'attractivité :**

- Revalorisation de tous les personnels sans contreparties
- À terme, reconstruction des grilles avec l'objectif d'un début de carrière équivalent à 2 fois le SMIC
- Augmentation du point d'indice d'au moins 20 % hors inflation
- Mécanisme pérenne d'indexation des salaires sur les prix

## Des conditions de travail dignes



**Un travail serein dans des conditions propices à l'apprentissage :**

- Remise à plat des réformes (bac, lycée...) qui ont dénaturé nos métiers
- Respect de l'autonomie professionnelle et de la liberté pédagogique
- Rupture avec le modèle de néomanagement

## Des effectifs raisonnés



**Des classes et groupes aux effectifs réduits pour permettre à tous les personnels de faire leur travail dans de bonnes conditions :**

- Pas plus de 24 élèves par classe en collège, 20 en zone d'éducation prioritaire
- Pas plus de 25 élèves en seconde et 30 dans le cycle terminal
- Objectif d'un CPE pour 250 élèves, pour un exercice serein de l'ensemble des missions.

## Des établissements à la hauteur des enjeux climatiques



**Des établissements prêts pour la crise climatique et adaptés aux personnes en situation de handicap :**

- Refonte des indemnités relatives à la mobilité douce
- Investissements pour des établissements durables, écologiques et inclusifs
- Circuits courts et l'agriculture raisonnée dans les cantines.

## Des statuts revalorisés



**Un vrai statut protecteur pour chacun, quel que soit son métier :**

- Abrogation de la loi de Transformation de la fonction publique
- Un corps de fonctionnaires pour les AESH
- Un vaste plan de titularisation et des évolutions statutaires contre la précarité

## La santé au travail protégée



**Un renforcement des instances et dispositifs pour prendre en compte les enjeux de santé au travail mais aussi pour améliorer la lutte contre le harcèlement et les violences :**

- Amélioration des traitements de faits de violence contre les personnels : protection et respect des droits
- Une visite médicale de droit tous les deux ans pour tous les agents
- Prise en compte sérieuse de la qualité de l'air comme enjeu de santé au travail

### L'ENJEU

Ce sont les élections aux Comités Sociaux d'Administration (CSA) qui servent tous les quatre ans de baromètre de l'audience syndicale et détermineront la représentativité de chaque organisation syndicale, son poids dans les négociations et son efficacité.

### QUI VOTE À QUOI ?

	CAPA	CAPN	CCP	CSA académique	CSA ministériel
Agrégé, certifié, CPE, PsyEN, chaire sup					
Stagiaire					
AESH/AED, contractuel (enseignants, CPE, PsyEN)*					

\* : en poste le 1<sup>er</sup> octobre et pour au moins 6 mois.

Pour les autres personnels ou les situations particulières, nous consulter.

### LES SCRUTINS

- **La CAPA 2<sup>nd</sup> degré** (Commission Administrative Paritaire Académique) : nouveauté de ce scrutin, elle remplace les CAPA par corps et regroupe la gestion de la carrière des agrégés, certifiés, CPE, PsyEN, chaires sup, profs EPS, PLP, PEGC. Elle s'intéresse aux problèmes individuels que peuvent rencontrer les agents titulaires du second degré. Au sein de la CAPA, nos élu-es vous accompagnent dans la gestion de votre carrière, pour faire respecter vos droits et améliorer vos conditions de travail : mutations, temps de travail, disponibilité, formation, démissions... C'est aussi elle qui gère les conseils de discipline. La CAPA est convoquée pour les refus de titularisation, révisions de l'appréciation de la valeur professionnelle (Rendez-vous de carrière), refus de divers congés ou de temps partiel. La CAPA émet des avis et permet aux représentants des personnels de faire entendre leurs revendications
- **La CAPN 2<sup>nd</sup> degré** (Commission Administrative Paritaire Nationale) a les mêmes prérogatives que la CAPA 2<sup>nd</sup> degré mais elle concerne les collègues en détachement, qui ne sont pas gérés par une académie métropolitaine ou DOM (affectation à l'étranger, détachement dans un autre ministère...).
- **Les CCP** (Commissions Consultatives Paritaires) : elles existent au niveau académique et sont chargées de donner un avis sur la gestion individuelle et collective des **agents non titulaires** (contractuels, AESH, AED). Au sein des CCP, nos élu-es vous accompagnent pour faire respecter vos droits et améliorer vos conditions de travail : temps de travail, formation, démissions... C'est aussi la CCP qui gère les conseils de discipline. La CCP est convoquée pour des questions liées aux notations, aux congés formation ou mobilité, aux demandes de temps partiels en cas de refus de l'administration... Elle peut se réunir à la demande de l'agent pour examiner des questions plus spécifiques, liés au temps de travail ou à la disponibilité, aux congés spécifiques etc. La CCP émet des avis et permet aux représentants des personnels de faire entendre leurs revendications.
- **Les CSA** (Comités Sociaux d'Administration) : ils existent à plusieurs niveaux : ministériel, académique, départemental. Ils sont consultés sur le fonctionnement des services et établissements, sur les règles de gestion, la formation initiale et continue et sur les conditions de travail des agents. À chaque CSA est adossée une Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Condition de Travail (FS-SSCT) qui reprend les compétences des anciens Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). L'instance concerne les fonctionnaires comme les contractuels. Au sein du CSA ministériel se discutent les grandes orientations des réformes et les questions politiques. Celles-ci sont ensuite discutées en CSA académique et mises en œuvre par le rectorat. **Le CSA de proximité (académique) traite en particulier des moyens des établissements (dotations collèges, lycées).**

### LES MODALITES PRATIQUES

**Depuis le 13 octobre, j'accède à mon Espace électeur** sur le Portail Elections accessible en ligne depuis le 13 octobre. Pour vous connecter, vous avez besoin de

- votre **identifiant électeur**. C'est votre adresse mail professionnelle. Veillez à ce qu'elle soit bien activée.
- votre **mot de passe électeur**. Vous devez le créer en utilisant le lien contenu dans le mail reçu le 13 octobre ou dans un mail qui vous est renvoyé lorsque vous tentez de vous connecter.

**Depuis le 13 octobre, je vérifie que je suis sur les listes électorales :** dans mon établissement, ou sur l'espace électeur.

**Du 7 au 17 novembre, je récupère ma notice de vote** contre signature, dans mon établissement.

**Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre, JE VOTE FSU** sur le Portail Elections !



Pour mener à bien toutes ces opérations électorales, un impératif : accéder à sa messagerie professionnelle (et la vider si la boîte de réception est pleine).